



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Et-la-Tchetchenie>

HORS DE L'HEXAGONE

Et la Tchétchénie ?

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2002 - N° 1021 - mai 2002 -

Date de mise en ligne : samedi 20 janvier 2007

Date de parution : mai 2002

Description :

Ni Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, ni Union européenne n'osent interpellier les autorités russes à propos des droits des victimes civiles. Lobbying aussi ?

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

La Fédération internationale des droits de l'Homme dénonce le grave manquement à leur mission commis par la Commission des droits de l'Homme de l'ONU et par les instances européennes. Jean-Claude Pichot a relevé le communiqué de son Comité Action-santéenvironnement :

Tandis que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité continuent d'être perpétrés en Tchétchénie, l'ONU et les instances européennes font preuve d'une complaisance inadmissible à l'égard des autorités russes, en totale contradiction avec leur vocation et mandat en matière de défense des droits de l'Homme. Surtout, elles affichent un mépris scandaleux à l'égard des victimes du conflit en Tchétchénie.

La Commission des droits de l'Homme de l'ONU en session depuis le 18 mars 2002 vient de faire échec aujourd'hui à un projet de résolution sur la Tchétchénie : 16 voix contre, 15 voix pour et 21 abstentions. La Commission des droits de l'Homme cède aux pressions des autorités russes et leur accorde un blanc seing total. Les arguments avancés de façon fallacieuse et systématique relatifs à la lutte contre le terrorisme ont "séduit" les Etats membres de la Commission. La "campagne internationale de lutte contre le terrorisme" a encore reporté une victoire au mépris le plus grand des règles de l'Etat de droit.

Les instances européennes témoignent d'une même faillite.

Le Conseil de coopération entre l'Union européenne et la Fédération de Russie réunit le 16 avril 2002 s'est illustré par une absence de toute référence aux droits de l'Homme y compris au déroulement de la guerre en Tchétchénie. Les Européens se sont limités à aborder des questions relatives à la coopération économique et commerciale.

Dans le même temps, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a remis le 16 avril une médaille du Mérite au Représentant spécial du Président Russe pour les droits de l'Homme en Tchétchénie pour ses "efforts", avant de se rendre à Moscou pour évoquer le prolongement du mandat des experts du Conseil de l'Europe et discuter en terme très général du rôle de la Russie au sein de la communauté internationale. Et cela, alors que pas un mot n'est prononcé sur la poursuite des violations systématiques des droits de l'Homme à l'encontre de la population civile en Tchétchénie. Comble du cynisme, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe apporte son entier soutien à cette nomination de M. Kalamanov.

En outre, le Comité des ministres continue de se faire remarquer par un silence complice, lourd de conséquences.

Enfin, l'Assemblée parlementaire a choisi de ne pas mettre à l'ordre du jour de sa prochaine session qui débute lundi 22 avril l'adoption d'une résolution sur la Tchétchénie, préférant une simple discussion à l'issue de la présentation du rapport du Groupe de travail conjoint de la Douma et de l'Assemblée parlementaire.

Ces faits témoignent de la faillite de la politique européenne et du Conseil de l'Europe à réagir avec la fermeté qui s'impose au regard de la guerre qui perdure en Tchétchénie.

Face à ce terrible constat d'incohérence et de lâcheté de la part de la communauté internationale, que peuvent attendre les victimes pour que leurs voix soient entendues ?

Paris, le 19 avril 2002.